

Domaine Santé

Filière Nutrition & Diététique

Intitulé de module
Interprofessionnalité en Santé 2 (IP2)

Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.2005.F.20

Degré d'études : Bachelor

Année académique : 2024-2025

Année d'études : 2^{ème}

Crédits ECTS : 2

Type : ☐ Module obligatoire ☒ Module optionnel obligatoire ☐ Module optionnel
☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32 al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules X Pas de prérequis Autres :

1. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
 Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).
 Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☐ Rôle d'expert ☒ Rôle de manager ☒ Rôle d'apprenant et de formateur
☒ Rôle de communicateur ☐ Rôle de promoteur de la santé ☒ Rôle de professionnel
☒ Rôle de collaborateur

Compétences principales

(Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »)

- B1 Elles veillent à ce que les informations nutritionnelles destinées aux populations cibles reposent sur une communication adéquate et guident les personnes ou les populations cibles dans le choix d'aliments favorables à la santé.
- B2 Elles établissent une relation centrée sur la personne avec les patients/clients dans des situations préventives, thérapeutiques, de réadaptation ou palliatives, conformément aux principes éthiques, de manière à soutenir efficacement le processus de conseils et de soins nutritionnels.
- C1 Elles travaillent de manière respectueuse et orientée vers la recherche de solutions avec d'autres professionnels impliqués dans l'alimentation et les soins nutritionnels destinés à la population, tant à l'interne qu'à l'externe du système socio-sanitaire.
- C2 Elles s'engagent, dans le cadre d'une coopération interprofessionnelle, à assurer un approvisionnement alimentaire de haute qualité, durable et sûr, ainsi que la mise à disposition d'une offre alimentaire favorable à la santé.
- D1 Elles assurent une coordination et un leadership professionnels dans le domaine de la nutrition et de la diététique.
- D2 Elles mettent en œuvre des mesures d'assurance qualité et de sécurité dans le domaine de la nutrition et de la diététique sur la base de concepts et de procédures existants et contribuent à leur perfectionnement.
- F1 Elles transmettent leurs connaissances spécifiques en nutrition à leurs pairs et à d'autres professionnels du domaine de la santé, les guident dans leur mise en œuvre et apportent la vision nutritionnelle dans les équipes interprofessionnelles.
- G2 Elles promeuvent une image professionnelle positive des diététiciens et s'engagent en faveur d'une reconnaissance de la profession par la communauté des experts.
- G3 Elles portent un regard réflexif sur leurs activités professionnelles et sur leur rôle de diététicien dans la pratique professionnelle et interprofessionnelle. Elles les enrichissent en échangeant avec d'autres spécialistes et par des activités ciblées de formation continue.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Analyser des situations de collaboration interprofessionnelle vécues par des professionnel(le)s de santé, des patients et leurs proches dans un contexte de soins particulier.
- Identifier des stratégies et outils de travail en équipe TeamStepps® pour améliorer la collaboration interprofessionnelle, incluant les patients et leurs proches.
- Partager ses pratiques professionnelles en délimitant les rôles et responsabilités de chacun
- Intégrer dans sa démarche les représentations des publics visés (groupe populationnel, patient, proche aidant.)

3. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Compétences interprofessionnelles et pratique collaborative
- Facteurs humains ;
- Outils et stratégies de travail en équipe (TeamSTEPPS®) ;
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé ;
- Raisonnement clinique ;
- Information éclairée et partenariat patient

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- E-learning
- Lectures préparatoires
- Shadowing
- Simulation interprofessionnelle
- Travail de groupe interprofessionnel

Exigences de fréquentation :

Présence obligatoire à 100% aux simulations interprofessionnelles:

Les simulations interprofessionnelles et leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Toute absence doit être annoncée. Les absences non annoncées ou sans motif valable entraînent la non obtention des crédits. En cas d'absence justifiée, les modalités de rattrapage seront définies par le/la responsable du module, en accord avec le/la responsable de la formation interprofessionnelle.

4. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. La réalisation de E-learning portant sur les facteurs humains et TeamSTEPPS : mention acquis/non acquis ;
- B. L'évaluation du professionnalisme et de la présence lors des simulations : mention acquis/non acquis ;
- C. Le rapport écrit individuel sur le shadowing (coefficient 1)

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante de la note obtenue en (C) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. Les modalités (A) et (B) doivent être acquises. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

5. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

- Si le travail (C) est insuffisant, un complément portant sur les lacunes sera demandé
- l'étudiant-e qui, par un manque de préparation ou par un comportement inadéquat ne répond pas aux critères de professionnalisme en simulation ne valide pas le point (B). Un travail complémentaire sera exigé.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

6. Bibliographie principale

Se référer au Syllabus

7. Responsable de module

Responsable : Laëtitia Verger

Enseignants :

Se référer au plan de cours

Descriptif validé le 11.07.2024 par

Pasqualina Riggillo
Responsable de la filière